

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-000019-261

A.A.

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

SANTÉ QUÉBEC

Défendeurs

RÉPONSE

(Articles 145 et 147 C.p.c.)

1. Le procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

☐ convenir d'un règlement;

ou

☒ contester la demande

☒ coopérer pour établir les modalités de gestion d'instance avec le Tribunal et les autres parties.

2. ☐ Je ne suis pas représenté par avocat.

ou

☒ Je suis représenté par avocat dont les coordonnées sont les suivantes :

Bernard, Roy (Justice-Québec)

Isabelle Brunet et Catherine Paschali, avocates

1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

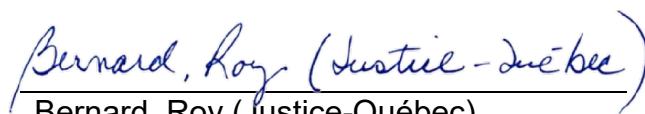
Téléphone : 514 393-2336, poste 51531

Télécopieur : 514 873-7074

Courriel pour notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Les coordonnées du procureur général du Québec sont les mêmes que celles susmentionnées.

Montréal, le 23 avril 2026



Bernard, Roy (Justice-Québec)

(M^e Isabelle Brunet)

(M^e Catherine Paschali)

Avocats du défendeur

Procureur général du Québec

De: Roxanne Lalonde
Envoyé: 23 avril 2026 12:28
À: 'jfleroux@medlegal.ca'; ndeplanche@morencyavocats.com
Cc: Isabelle Brunet; Catherine Paschali
Objet: Notification par courriel / A.A. c. PGQ et al. / 500-06-000019-261 / RÉPONSE
Pièces jointes: 2026_04_23_Reponse_PGQ.pdf

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-000019-261

A.A.

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et
SANTÉ QUÉBEC

Défendeurs

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Articles 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR : M^e Isabelle Brunet
M^e Catherine Paschali
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51531
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
N/Réf. : AJ-2026-006065

COURRIEL ENVOYÉ À : M^e Jean-François Leroux
MedLégal inc
225, rue Roy Est, bureau 106
Montréal (Québec) H2W 1M5
Téléphone : 514 503-5644
Télécopieur : 514 504-5645
Courriel : jfleroux@medlegal.ca
Avocats de la demanderesse

M^e Nicolas Déplanche
Morency Société d'Avocats, sncrl - Montréal

Édifice Le Delta 3
2875, boulevard Laurier, bureau 200
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 651-9900
Télécopieur : 418 651-5184
Courriel : ndeplanche@morencyavocats.com
Avocats de la défenderesse Santé Québec

LIEU ET DATE : Montréal, le 23 avril 2026
HEURE D'ENVOI : Se référer à l'en-tête de ce courriel

NATURE DU DOCUMENT RÉPONSE (Articles 145 et 147 C.p.c.)
TRANSMIS : (Nombre de pages : 3)

Roxanne Lalonde
Agente aux activités judiciaires

Bernard, Roy (Justice-Québec)
Direction du contentieux - Montréal
Téléphone : 514 393-2336 +51506
roxanne.lalonde@justice.gouv.qc.ca
Télécopieur : 514 873-7074
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Courriel pour notification: bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2026-PROC-00154995

Date et heure de transmission : 2026-04-23 12:45:31

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-000019-261

Titre : RÉPONSE (Articles 145 et 147 C.p.c.)

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

[Politique de confidentialité](#)

Québec

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº : 500-06-000019-261

A.A.

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

SANTÉ QUÉBEC

Défendeurs

RÉPONSE
(Articles 145 et 147 C.p.c.)

Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51531
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
BB1721
N/Réf. : AJ-2026-006065
M^e Isabelle Brunet
M^e Catherine Paschali